**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 30 mars 2021 à 16h00.

*Minutes of the special council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, on March 30, 2021 at 4:00 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia Czarnecka |
|  | Les conseillers : | Denis Fillion |
|  |  | Marc André Le Gris |
|  | Le directeur général | Marc Beaulieu |
|  |  |  |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 17h40 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 5:40 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

**Lecture de l’avis de convocation**

***Reading of the notice of meeting***

En vertu de l’article 153 du *Code Municipal du Québec,* le maire et le conseil constatent que l’avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l’ouverture de la présente séance;

*According to article 153 of the Municipal Code, the mayor and the council declare that notice of meeting has been notified to all the members of council who are not present at the opening of the sitting.*

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2021-03-096 Adoption de l’ordre du jour**

***2021-03-096 Adoption of the agenda***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the agenda of the current council sitting as written.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-03-097 Autorisation octroyée au Maire et au Directeur général/Greffier pour signer une entente avec la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation pour le financement du projet «Habitations Grenville-sur-la-Rouge»**

***2021-03-097 Authorization granted to the Mayor and the Director General/Clerk to sign an agreement with the Minister of Municipal Affairs and Housing for the financing of the "Habitations Grenville-sur-la-Rouge" project***

ATTENDU QUE le projet «Habitations Grenville-sur-la-Rouge» a été déposé à la Société d’Habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

*WHEREAS the "Habitations Grenville-sur-la-Rouge" project has been submitted to the Société d'Habitation du Québec, as part of the AccèsLogis Québec program;*

ATTENDU QUE ce projet de 31 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

*WHEREAS this 31-unit project is having difficulty completing its financial package considering the high construction costs;*

ATTENDU QUE ce projet requiert un soutien financier afin de valoriser et d’accélérer sa réalisation;

*WHEREAS this project requires financial support in order to enhance and accelerate its realization;*

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation a été autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d’habitation;

*WHEREAS the Minister of Municipal Affairs and Housing has been authorized to grant a subsidy to the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge in order to allow it to finance the realization of housing projects;*

ATTENDU QU’ une entente est intervenue avec la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation pour le versement d’une subvention d’un montant total et maximal de 524 024$;

*WHEREAS an agreement has been reached with the Minister of Municipal Affairs and Housing for the payment of a subsidy of a total and maximum amount of $524,024;*

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de l’entente qui s’appliquent à elle pour obtenir une aide financière de la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation;

*WHEREAS the Municipality must respect the terms of the agreement that apply to it to obtain financial assistance from the Minister of Municipal Affairs and Housing;*

ATTENDU que le Maire et le Directeur général/Greffier doivent être autorisés, par voie de résolution, à signer l’entente entre la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation, la municipalité et la Société d’Habitation du Québec;

*WHEREAS the Mayor and the Director General/Clerk must be authorized, by resolution, to sign the agreement between the Minister of Municipal Affairs and Housing, the municipality and the Société d'Habitation du Québec;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le Maire et le Directeur général/Greffier soient autorisés à signer l’entente entre la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation, la municipalité et la Société d’Habitation du Québec.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the Mayor and the Director general/Clerk be authorized to sign the agreement between the Minister of Municipal Affairs and Housing, the municipality and the Société d'Habitation du Québec.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-03-098 Mandat à l’étude légale Trivium de représenter la municipalité et de contester la demande de permission d’en appeler déposée par Carrières ABC Rive-Nord Inc. à l’encontre de la décision rendue par le Tribunal Administratif du Québec (TAQ), dans le dossier STE-M-295524-2003**

***2021-03-098 Mandate to Trivium legal study to represent the municipality and contest the request for leave to appeal filed by Carrières ABC Rive-Nord Inc. against the decision rendered by the Administrative Tribunal of Quebec (TAQ), in the file STE-M-295524-2003***

ATTENDU que Carrières ABC Rive-Nord Inc. demande la permission d’en appeler de la décision rendue par le Tribunal Administratif du Québec (TAQ), le 11 février 2021, dans le dossier STE-M-295524-2003;

*WHEREAS Carrières ABC Rive-Nord Inc. requests permission to appeal the decision rendered by the Administrative Tribunal of Quebec (TAQ) on February 11, 2021, in file STE-M-295524-2003;*

ATTENDU que la municipalité a été signifiée par moyen technologique d’une demande en ce sens déposée devant la Cour du Québec, laquelle est présentable le 7 mai 2021, dans le dossier 700-80-011620-215;

*WHEREAS the municipality was served by technological means of a request to this effect filed in the Court of Quebec, which is presentable on May 7, 2021, in file 700-80-011620-215;*

ATTENDU qu’il est nécessaire de mandater une étude légale afin de contester la demande de permission d’en appeler de la décision rendue par le Tribunal Administratif du Québec (TAQ), le 11 février 2021, dans le dossier STE-M-295524-2003;

*WHEREAS it is necessary to mandate a legal study in order to contest the request for permission to appeal the decision rendered by the Administrative Tribunal of Quebec (TAQ), on February 11, 2021, in file STE-M-295524- 2003;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil autorise le directeur général à attribuer un mandat à l’étude légale Trivium Avocats inc., afin de représenter la municipalité et de contester le recours entrepris par Carrières ABC Rive-Nord Inc., soit la demande de permission d’en appeler de la décision rendue par le Tribunal Administratif du Québec (TAQ), dans le dossier STE-M-295524-2003. Les fonds nécessaires seront prélevés à l’item budgétaire 02.130.00.412.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that Council authorizes the Director General to assign a mandate to the legal firm Trivium Avocats inc., in order to represent the municipality and to contest the recourse undertaken by Carrières ABC Rive-Nord Inc., or the request for permission to appeal the decision rendered by the Administrative Tribunal of Quebec (TAQ), in file STE-M-295524-2003. The necessary funds will be taken from the budget item 02.130.00.412.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-03-099 Mandat à l’étude légale Michel F. Bissonnette avocats, de répondre à la lettre du 19 mars 2021 de Beauregard avocats, dans le dossier de Canada Carbon Inc.**

***2021-03-099 Mandate to Michel F. Bissonnette legal study, to respond to the letter dated March 19, 2021, from Beauregard lawyers, in the case of Canada Carbon Inc.***

ATTENDU la lettre adressée à Me Guylaine Caron de l’étude légale TRIVIUM, le 19 mars 2021, dans le dossier numéro 427126 de la CPTAQ, opposant la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à Canada Carbon Inc.;

*WHEREAS the letter sent to Me Guylaine Caron from the legal study TRIVIUM, on March 19, 2021, in CPTAQ file number 427126, opposing the municipality of Grenville-sur-la-Rouge to Canada Carbon Inc .;*

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit être représentée par un avocat, afin de répondre à cette lettre diffamatoire envers la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et le Maire, M. Tom Arnold;

*WHEREAS the municipality of Grenville-sur-la-Rouge must be represented by a lawyer, in order to respond to this defamatory letter towards the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge and the Mayor, Mr. Tom Arnold;*

ATTENDU que les avocats réguliers de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, soit l’étude légale TRIVIUM, recommande de mandater un avocat d’une autre étude légale, afin de faire parvenir une mise en demeure à Beauregard avocats, en réponse à la lettre du 19 mars 2021;

*WHEREAS the regular lawyers of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, namely the legal study TRIVIUM, recommend to mandate a lawyer from another legal study, in order to send a formal notice to Beauregard lawyers, in response to the letter of March 19, 2021;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’octroyer un mandat à l’étude légale Michel F. Bissonnette avocats, afin de faire parvenir une mise en demeure à Beauregard avocats, en réponse à la lettre du 19 mars 2021. Les fonds nécessaires seront prélevés à l’item budgétaire 02.130.00.412.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to grant a mandate to the legal study Michel F. Bissonnette lawyers, in order to send a formal notice to Beauregard lawyers, in response to the letter of March 19, 2021. The necessary funds will be taken from budget item 02.130.00.412.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-03-100 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro RE-706-03-2021 décrétant une dépense de 3 000 000$ et un emprunt de 1 997 618$ pour des travaux de renouvellement des conduites d’aqueduc sur la rue Principale**

Avis de motion est donné par le conseiller Marc André Le Gris qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d’emprunt numéro RE-706-03-2021 décrétant une dépense de 3 000 000$ et un emprunt de 1 997 618$ pour des travaux de renouvellement des conduites d’aqueduc sur la rue Principale, en vertu du protocole d’entente avec la Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation dans le cadre du programme FIMEAU.

**Dépôt du projet de Règlement numéro RE-706-03-2021**

**décrétant une dépense de 3 000 000$ et un emprunt de 1 997 618$ pour**

**des travaux de renouvellement des conduites d’aqueduc sur la rue Principale**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 30 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu’une partie du financement de ce projet sera remboursé à même le programme Fonds pout l’Infrastructure Municipale d’Eau (FIMEAU-2020);

ATTENDU que l’article 1061 alinéa 5 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l’approbation du ministre des Affaires municipales puisqu’au moins 50% de la dépense fait l’objet d’une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et résolu que le règlement RE-706-03-2021 soit adopté comme suit:

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de renouvellement de conduites d’aqueduc sur la rue Principale pour une dépense de 3 000 000$ selon l’annexe A, incluant les frais, les taxes nettes, les honoraires professionnels et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Marc Beaulieu et Serge Raymond en date du 7 janvier 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses de 3 000 000$ par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 997 618$ sur une période de 20 ans et d’approprier la subvention comptant de 997 820 $ du ministère du gouvernement du Canada, dans le cadre du programme FONDS POUR L’INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D’EAU (FIMEAU) ;

D’affecter la somme de 2 414$ et de 2 148$ provenant respectivement du Fonds de l’agglomération de Calumet et du Fonds de l’aqueduc de Calumet.

ARTICLE 4. Pour pourvoir à 200 000$ des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservi par le réseau d’aqueduc, secteur Calumet, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt par le nombre d’immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après la valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Notamment l’aide financière de 997 820$ du programme du Fonds pour l’Infrastructure Municipale d’Eau (FIMEAU) tel qu’il appert du protocole d’entente entre le Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation et la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge daté du 2 septembre 2020 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajuté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**2021-03-101 Achat d’un balai pour la rétrocaveuse**

***2021-03-101 Purchase of a broom for the backhoe***

ATTENDU que le balayage des rues de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit être effectué chaque année, pour retirer le sable des routes suite à la saison hivernale;

*WHEREAS the sweeping of the streets of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge must be done each year, to remove the sands form the roads following the winter season;*

ATTENDU que la municipalité souhaite acheter un balai qui sera installé sur la rétrocaveuse, pour balayer les routes municipales;

*WHEREAS the municipality wishes to buy a broom that will be installed on the backhoe, to sweep municipal roads;*

ATTENDU la Municipalité a demandé et obtenu des prix de fournisseurs, excluant les taxes applicables;

*WHEREAS the Municipality requested and received price quotes from suppliers, excluding applicable taxes;*

|  |  |
| --- | --- |
| **Soumissionnaire/Tenderer** | **Total** |
| J.-René Lafond Inc. | 19 950,00$ |
| Avantis Coopérative, Division Machinerie | 21 550,00$ |

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil autorise la direction générale à procéder à l’achat d’un balai à entrainement hydraulique, pour la rétrocaveuse, auprès du fournisseur J.-René Lafond Inc., pour une somme de 19 950$ excluant les taxes.

Le directeur général adjoint et coordonnateur des finances est autorisé à transférer du Surplus non affecté le montant suffisant pour payer cette dépense. La dépense sera imputée au poste budgétaire Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.040.02.724.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that council authorizes the director general to proceed with the purchase of a hydraulic driven tamping broom, for the backhoe, from the supplier J.-René Lafond Inc., for a sum of 19,950 $ excluding taxes.*

*The Assistant Director General and Coordinator of Finance is authorized to transfer from the Unallocated Surplus the amount sufficient to pay this expense. The expense will be charged to budget item* 23.040.02.724*.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-03-102 Achat d’une génératrice mobile pour le garage municipal et la caserne d’incendie numéro 2**

***2021-03-102 Purchase of a mobile generator for the municipal garage and fire station number 2***

ATTENDU que la municipalité désire améliorer son état de préparation aux sinistres et se doter d’un système électrique d’urgence pour le garage municipal et la caserne d’incendie numéro 2 sur le chemin Harrington;

*WHEREAS the municipality wishes to improve its state of disaster preparedness and to equip itself with an emergency electrical system for the municipal garage and the fire station number 2 on Harrington Road;*

ATTENDU que la municipalité désire se doter d’une génératrice mobile qu’elle pourra également utiliser sur les chantiers;

*WHEREAS the municipality wishes to acquire a mobile generator that it can also use on construction sites;*

ATTENDU la Municipalité a demandé et obtenu des prix de fournisseurs, excluant les taxes applicables;

*WHEREAS the Municipality requested and received price quotes from suppliers, excluding applicable taxes;*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Soumissionnaire/Tenderer** | **Modèle** | **Total** |
| TOROMONT CAT | Caterpillar  60 kw | 35 000$ |
| EQUILUBE | Generac,  45 kw | 36 615$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu:

* que suivant la vérification du réservoir de la génératrice, le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à procéder à l’achat d’une génératrice mobile Caterpillar, 60 kw, au montant de 35 000$ plus taxes;
* les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.030.01.725;
* d’autoriser le directeur général et le coordonnateur des finances à transférer du Fonds de roulement le montant nécessaire pour payer cette dépense qui sera remboursable sur une période de 3 ans.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved:*

* *that following the verification of the generator tank, the municipal council authorize the Mayor and the Director general to proceed with the purchase of a Caterpillar mobile generator, 60 kw, in the amount of $35,000 plus taxes;*
* *the necessary funds will be taken from budget item 23.030.01.725;*
* *to authorize the director general and the finance coordinator to transfer from the Working Capital Fund the amount necessary to pay this expense which will be reimbursable over a period of 3 years.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

***SECRETARY-TREASURER CERTIFICATE***

Je, soussigné, Marc Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d’office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées lors de la présente séance.

*I, the undersigned, Marc Beaulieu, secretary-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized in the current meeting.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT**

**2021-03-103 Levée de la séance**

***2021-03-103 Closure of the session***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que la présente séance soit levée à 17h51.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved to close the current meeting at 5:51 pm.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom Arnold  Maire |  | Marc Beaulieu  Directeur général et secrétaire-trésorier |